

# Négociations annuelles sur les salaires :

## En signant l'accord NAO 2022 la CGT « limite » les effets désastreux de l'inflation !

### Défense du pouvoir d'achat des salariés de Mediapost : Priorité de la CGT

À cause de l'inflation extraordinaire qui sévit depuis plus d'un an (matières premières, nourriture...) et qui génère une augmentation des prix jamais vue depuis 40 ans, tous les salariés de Mediapost subissent une importante dégradation de leur pouvoir d'achat ! Pour répondre à cette situation, la CGT a fait des propositions fortes lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) 2022 :

- Augmentation générale des salaires de 5 % ;
- Revalorisation du salaire fixe des salariés du CRC ;
- Augmentation de la prime d'ancienneté de 1 % par an de 10 à 20 ans de présence dans l'entreprise ;
- Prime de carburant pour tous les salariés ;
- Prime de panier pour tous.

### Dans ce contexte de forte inflation, la CGT prend ses responsabilités !

Dans ce contexte, les propositions de la direction se sont avérées très éloignées des problèmes de l'ensemble des salariés. Malgré tout, la CGT, organisation syndicale responsable à l'écoute des salariés qui subissent de plein fouet la baisse constante de leur pouvoir d'achat et la précarité, a finalement décidé de signer cet accord même si les augmentations de salaire proposées ne concernent que certaines classifications : augmentation de 15 à 46 euros mensuels pour les catégories 1.3 à 2.3 et de 0,3 à 0,8 % pour les cadres en fonction de leur salaire annuel.



Si la CGT regrette que le salaire des catégories 1.1 et 1.2, le plus gros de l'effectif de l'entreprise, n'aient pas été revalorisé au-delà des augmentations successives du SMIC par le gouvernement (près de 6 % en un an), elle constate que les augmentations de salaires accordées aux autres catégories leur permettent d'amortir à minima l'inflation et de garantir un écart de rémunération entre les différentes classifications.

### La CGT « encore » plus exigeante sur les futures négociations salariales !

En cette année si particulière, la CGT se devait de faire bénéficier d'augmentations de salaire aux catégories qui, depuis des années, n'en avaient eu que très peu voire pas du tout.

D'ailleurs, lors des années avec des résultats bénéficiaires, Mediapost a délibérément choisi de ne jamais mettre en place une politique salariale cohérente et juste. Il en résulte aujourd'hui ce « tassement des salaires » dans une grille de rémunérations qui ne tient pas compte des différentes compétences des salariés et qui ne respecte aucunement les écarts de rémunération.

Cette signature ne doit pas être considérée comme une quelconque approbation de la politique salariale de l'entreprise... bien au contraire ! La responsabilité de la précarité des salariés de l'entreprise n'en incombe qu'à la direction seule. La CGT, elle, n'a qu'un seul unique objectif: **L'INTÉRÊT DES SALARIÉS !**



**Pour améliorer vos conditions de travail et votre rémunération,  
avec la CGT, continuons à lutter ensemble pour plus de justice sociale !**